

De bonnes raisons de souscrire

à l'assurance juridique :

- ▶ Pour faire valoir vos droits en poursuite ou en défense
- ▶ Pour obtenir de l'information et une assistance juridique illimitée au téléphone
- ▶ Pour le paiement des honoraires de l'avocat de votre choix et les frais d'expertise
- ▶ Pour une couverture dans plusieurs domaines de droit
- ▶ Pour défrayer les honoraires d'un avocat à qui sont confiés des mandats liés aux successions et à la protection d'une personne
- ▶ Pour obtenir de l'aide lorsque vous en avez le plus besoin

L'assurance juridique, un petit investissement qui peut rapporter gros !

Note : La couverture peut varier d'un assureur à l'autre.

www.assurancejuridique.ca

L'ASSURANCE JURIDIQUE

POUR environ
4\$/mois



Communiquez avec votre courtier ou votre assureur pour discuter de la couverture répondant à vos besoins ou appelez le 1 866 954-3529 pour plus d'information.

Encouragée par :

Barreau
du Québec 



Parlez-en à votre courtier ou à votre assureur

Soyez prévoyant et ayez accès à des services juridiques

Barreau
du Québec 

Assurance vs assistance

Il importe de faire la différence entre l'**assurance** juridique et l'**assistance** juridique, car ce sont deux produits bien différents.

Le tableau ci-dessous vous présente les principales caractéristiques de chacun.

	ASSURANCE	ASSISTANCE
Description	Permet de retenir les services d'un avocat pour vous conseiller, entamer des procédures et vous représenter à la cour si nécessaire	Donne uniquement de l'information par téléphone
L'avocat	L'assuré choisit son avocat	Centre d'appel
Assistance téléphonique	Illimitée	Illimitée
Couverture	Selon votre contrat, peut inclure les honoraires d'avocat, les expertises et les autres frais, jusqu'à concurrence de 5 000 \$/litige et 15 000 \$/année	Aucune indemnité
Fournisseur	Compagnie d'assurance ou courtier (lié à une police d'assurance habitation ou voiture)	Compagnie d'assurance ou courtier
Prime	Environ 4 \$/mois	0 \$ (habituellement inclus dans un ensemble forfaitaire)

Des situations de la vie courante et l'assurance juridique

Pensez-vous que ces situations de la vie courante peuvent être couvertes par l'assurance juridique ?

1. Vous venez de vendre votre résidence et après quelques mois, l'acheteur réclame une diminution de prix d'achat prétextant avoir découvert des vices cachés affectant de façon importante la maison.
2. Le voisin au chalet a fait d'importants travaux sur son terrain et depuis, les eaux se déversent dans votre jardin et sur la terrasse... Vous ne savez plus quoi faire.
3. Vous avez des problèmes avec l'acheteur qui ne respecte pas ses obligations à la suite du dépôt d'une offre d'achat sur un immeuble.
4. Vous venez d'emménager dans votre nouveau condo. Le syndicat des copropriétaires fait défaut de faire respecter la déclaration de copropriété.
5. Vous êtes congédié et vous ne comprenez pas pourquoi après avoir donné plusieurs années de loyaux services au même employeur.
6. Après avoir été indemnisé pendant quelques mois par la CSST, cette dernière considère que vous êtes apte au retour au travail et cesse de verser les prestations alors que votre médecin n'est pas d'accord.
7. La SAAQ considère que vos maux de dos ne sont pas reliés à votre accident d'automobile et pourtant vous ne pouvez pas retourner travailler dans ces conditions.
8. Le motorisé que vous avez acheté avant de partir pour les vacances annuelles ne démarre pas... On vous a vendu un citron et le garagiste réclame des milliers de dollars de frais de réparation.
9. Vous êtes victime d'usurpation de votre identité et une multitude de problèmes vous attendent. Vous ne savez pas comment protéger vos droits et voulez consulter un conseiller juridique.
10. Votre conjoint vient de décéder et vous devez assumer les frais du notaire pour régler la succession.

La plupart de ces situations peuvent être couvertes par l'assurance juridique. Vérifiez auprès de votre courtier ou assureur.